



## MÉDECINE & SOCIÉTÉ

- Mettre l'accès aux soins dans les territoires au cœur du débat ?
- Pour les cinq prochaines années...
- Alors ce congrès, c'était comment ?

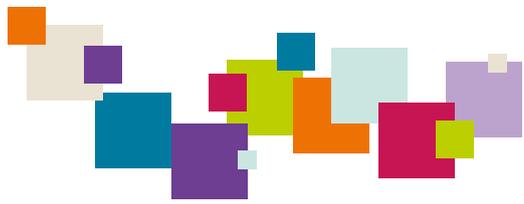
## À LA LOUPE

- « *WhyDoc* » récompensé par le Prix Alexandre Varney 2017
- Interne, oui. Mais aussi remplaçant !
- Comment faire appliquer la réglementation sur le temps de travail en stage ?

## ICI OU AILLEURS

- Mon stage Hippocrates en France
- Portraits d'internes





# ÉDITO



**Camille TRICART**  
Présidente de l'ISNAR-IMG

## SOMMAIRE

### Médecine & Société

Mettre l'accès aux soins dans les territoires au cœur du débat ? .....	3
Pour les cinq prochaines années .....	4
Alors ce congrès, c'était comment ? .....	5

### À LA LOUPE

« WhyDoc » récompensé par le Prix Alexandre Varney 2017 .....	7
Interne, oui. Mais aussi remplaçant ! .....	8
Comment faire appliquer la réglementation sur le temps de travail en stage ? .....	9

### ICI ou AILLEURS

Mon stage Hippocrates en France .....	10
Portraits d'internes .....	11

### QUESTION D'INTERNE

Les internes peuvent-ils bénéficier d'un congé parental ? .....	12
---	----

### #UN SUCCÈS !

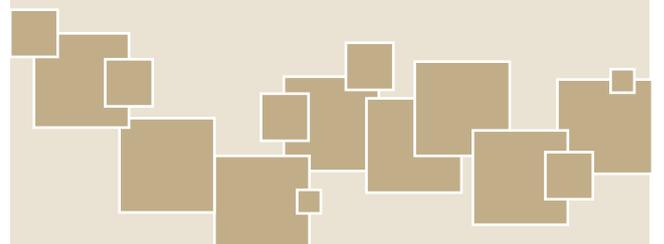
Pour le Congrès de ses 20 ans, l'ISNAR-IMG a rassemblé à Nancy plus de 600 internes venus de toute la France. Merci à tous ceux qui se sont déplacés et ont contribué à faire de ce Congrès organisé par des internes pour les internes de Médecine Générale, une réussite !

Ce numéro spécial de l'Antidote sera l'occasion de revenir sur cet événement qui marque le début d'une année dynamique et enrichissante. En plus de ce bel anniversaire, 2017 sera une année chargée avec entre autres la finalisation de la réforme du troisième cycle, ou encore l'amélioration des conditions de travail des internes, passant notamment par l'application du temps de travail.

Année électorale oblige, l'ISNAR-IMG compte bien redonner une place privilégiée à la santé dans le débat politique et imposer la recherche de solutions ambitieuses et innovantes à la problématique de l'accès aux soins par le biais de la grande convention nationale qu'elle organise le 15 mars conjointement avec les autres structures jeunes.

Une meilleure formation, des conditions de travail décentes, des incitations à l'installation... voilà ce qui va mobiliser l'ISNAR-IMG pour l'année 2017 !

Nous espérons que cette année sera pour vous synonyme d'épanouissement, riche en échanges, et pleine de satisfactions personnelles et professionnelles !





# Mettre l'accès aux soins dans les territoires au cœur du débat ?

## # « HÉ POUR QUOI FAIRE ? »

En tant que futurs médecins, nous devons faire entendre notre voix et nos priorités en matière de santé dans le débat public. Afin d'améliorer le système de soins de demain. L'ANEMF, l'ISNCCA, le SNJMG et ReAGJIR<sup>1</sup>, sous l'impulsion de l'ISNAR-IMG ont donc souhaité créer une dynamique autour de la question de l'accès aux soins dans les territoires.

Nous inviterons, à l'occasion d'une convention le 15 mars prochain à Paris, les décideurs politiques, les acteurs de la santé et les représentants des patients à faire le point collectivement sur les solutions efficaces, applicables et pérennes.

Alors que la santé constitue une priorité pour les Français, nos concitoyens considèrent qu'elle est trop absente des débats publics et des programmes présidentiels. Nous inviterons donc les candidats à réfléchir eux aussi à la question et à exposer leurs propositions en la matière pour que chacun puisse choisir en connaissance de cause.

## # ÉVITER LES FAUSSES BONNES IDÉES

À l'approche des élections présidentielles, des propositions en matière d'accès aux soins sont brandies : développement de la télémédecine, soutien à la création de maisons de santé, augmentation du numerus clausus, conventionnement sélectif, stage obligatoire en zone rurale, suppression de l'AME<sup>2</sup>... Certaines sont intéressantes d'autres dangereuses.

Un amendement au PLFSS<sup>3</sup> puis la proposition de Loi VIGIER ont animé l'hémicycle autour de la question. Entre conventionnement sélectif ou obligation d'installation en zone sous dense après l'internat, les auteurs semblaient

chercher une baguette magique. Naïf ou démagog ? Pourtant plusieurs études<sup>4</sup> l'ont montré, les mesures coercitives ne fonctionnent pas.

## # FAIRE LE CHOIX DE MESURES EFFICACES

À l'inverse, les mesures incitatives ont déjà fait leurs preuves, comme en Aveyron<sup>5</sup>. Ce département a mis en place une politique globale d'accueil des internes et depuis, la tendance du nombre de départs s'est inversée, 37 internes ont émis le souhait de s'installer et 5 ont demandé un CESP<sup>6</sup>.

Nous avons la responsabilité d'imaginer un système de santé solidaire et éthique avec des médecins bien formés et heureux d'exercer leur art, dans l'intérêt premier du patient. La convention permettra de défendre nos positions tout en marquant notre envie de concertation.

\_\_\_\_\_ **Agnès CORNU,**  
Interne de Médecine Générale à Caen,  
Vice-Présidente de l'ISNAR-IMG

1 - Dans l'ordre : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France, InterSyndicat National des Chefs de Clinique et Assistants, Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes, Regroupement Autonome Représentatif des Internes de Médecine Générale

2 - Aide Médicale d'État

3 - Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

4 - Les Épreuves Classantes Nationales donnant accès au 3e cycle des études médicales, ONDPS (Observatoire National Des Professionnels de Santé) 2015

5 - Les conditions d'installation des médecins de ville en France et dans cinq pays européens, ONDPS, 2015.

6 - La démographie médicale en région Midi-Pyrénées – Situation en 2015, Conseil National de l'Ordre des Médecins

6 - Contrat d'Engagement de Service Public





CONGRÈS NATIONAL  
DES INTERNES DE  
MÉDECINE GÉNÉRALE  
27 et 28 janvier 2017



Médecine 2.0 vers l'infini et au delà Nancy 2017

# Alors ce congrès, c'était comment ?



Les 27 et 28 janvier vous étiez invités par l'ISNAR-IMG<sup>1</sup> et le RAOUL-IMG<sup>2</sup> au 18<sup>e</sup> Congrès National des Internes de Médecine Générale.

Ce congrès s'est déroulé au Centre Prouvé de Nancy, ville des Ducs de Lorraine, de la bergamote, des mirabelles et des quiches lorraines. Malgré la distance pour certains, et le froid, vous étiez plus de 600 à faire le déplacement pour vous enrichir de nouvelles pistes de réflexion sur votre pratique d'aujourd'hui et de demain, autour du thème « **Médecine 2.0 : vers l'infini et au-delà** ».

Vous avez peut-être assisté à « **Vivre la révolution numérique !** » et « **Mon patient, Google et moi** », deux ateliers qui ont particulièrement développé ce thème.

Dans son discours d'ouverture, Camille TRICART, présidente de l'ISNAR-IMG, a rappelé les attentes des internes quant à la réforme du temps de travail, la nécessaire concertation autour de la réforme du troisième cycle, ou encore la présence des structures jeunes aux négociations conventionnelles.

D'ailleurs, la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, a annoncé lors d'une allocution vidéo la mise en concertation d'un décret nous donnant le statut d'observateurs aux négociations conventionnelles. C'est une victoire pour l'ISNAR-IMG qui le réclamait depuis longtemps.

Ce congrès a aussi permis de fêter dignement les 20 ans de l'ISNAR-IMG autour de deux moments forts : une table ronde avec les premiers présidents de notre structure et un gala ambiancé dans un cadre magnifique, celui de l'Abbaye des Prémontrés ! La table ronde a permis de faire le bilan, calmement, ou pas,



Camille TRICART,  
Présidente de l'ISNAR-IMG



Abbaye des Prémontrés.



Table ronde « Évolution de la Médecine Générale : un enjeu national en 2017 ».

se remémorant chaque instant de l'ISNAR-IMG pour comprendre son rôle dans le débat public et les ambitions auxquelles elle doit prétendre.

Vous avez également pu profiter d'un Forum sur l'installation avec la présence de l'ARS<sup>3</sup> Grand Est, Filiaris, le Service de Santé des Armées et le Conseil général de l'Allier qui a eu un grand succès.

Trois points actualités ont aussi permis aux internes de prendre connaissance des dernières nouvelles de la réforme du 3<sup>e</sup> cycle, des réflexions sur le temps de travail,



Table Ronde  
« Médecins: en fictions et réalités ».



Remise du Prix Alexandre VARNEY 2017

de la nouvelle convention médicale et des actions de l'ISNAR-IMG face aux propositions coercitives comme la proposition de Loi VIGIER. Samedi matin, les plus courageux ont pu assister à la table ronde « *Médecins, entre fictions et réalités* », avec notamment la présence du Dr Gérald KIERZEK, urgentiste et animateur sur Europe 1.

Ensuite, le prix Alexandre Varney a été remis, par le Président du jury, le Dr Baptiste BEAULIEU, à Corentin LACROIX, interne à Nantes, pour son projet *WhyDoc*. Il s'agit d'une chaîne Youtube de vulgarisation médicale qui donne vie aux termes médicaux complexes à l'aide d'images et de mots simples.

Nous lui souhaitons bonne continuation dans ce projet !

Nous tenons encore une fois à vous remercier, internes de toute la France, d'avoir fait de ce congrès une réussite grâce à votre présence et à vos échanges ! Merci aussi à nos partenaires, institutionnels ou privés, à nos intervenants, aux équipes organisatrices et leurs bénévoles. À l'année prochaine !

**Alexandre DIDELOT,**  
Interne de Médecine Générale à Nancy,  
Secrétaire Général de l'ISNAR-IMG,  
Président de l'AMI  
(Association de Moyens de l'ISNAR-IMG),  
Vice Président du RAOUL-IMG



Auditorium du Congrès National de l'ISNAR-IMG à Nancy  
les 27 et 28 janvier 2017.

1 - InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale.  
2 - Rassemblement AutoNome Unifié Lorrain des Internes de Médecine Générale  
3 - Agence Régionale de Santé

À l'occasion du 18<sup>e</sup> Congrès des internes de Médecine Générale, le Dr Baptiste BEAULIEU, auteur entre autres du blog « Alors Voilà », nous a fait le plaisir de présider le jury du prix Alexandre Varney. Ce prix, décerné depuis 2004 en hommage à Alexandre VARNEY, interne investi au sein de l'ISNAR-IMG brutalement disparu, récompense un travail original mettant en valeur la Médecine Générale.

Quatre travaux avaient été sélectionnés cette année: une thèse soutenue par le Dr Olivier HANRIOT portant sur un outil de Formation Médicale Continue: les Flash FMC; un travail de thèse du Dr Sonia GUEDIRA traitant de l'opinion des médecins généralistes sur la pratique du tiers payant généralisé; une chaîne Youtube® nommée « **WhyDoc** » réalisée par M. Corentin LACROIX et enfin, la thèse du Dr Ophélie BADOUX proposant une grille d'aide à l'orientation des patients en HAD<sup>1</sup>, à destination des prescripteurs. C'est Corentin LACROIX, pour « **WhyDoc** » qui a eu la préférence du jury et a remporté un trophée et une récompense de 1000 euros offerts par l'ISNAR-IMG.

## LE LAURÉAT 2017 RÉPOND À NOS QUESTIONS!

**Maria GHALI (MG): En quoi consiste le projet?**

**Corentin LACROIX (CL):** Mon travail consiste en une série de vidéos de vulgarisation médicale fiable, imagée, neutre, indépendante et gratuite. Je crée ces vidéos pour essayer d'améliorer la communication patient-médecin. D'un côté pour que le patient puisse acquérir plus de connaissances médicales et de l'autre pour que le médecin puisse saisir les représentations des patients sur différentes pathologies. J'ai réalisé à ce jour quatre vidéos mais j'ai encore beaucoup d'idées. J'essaie de faire passer des messages simples. Par exemple, dans l'épilepsie, c'est inutile de retenir la langue, on ne va pas s'étouffer avec, ce n'est pas une maladie du diable...

**MG: Comment cette idée t'est venue?**

**CL:** Après mon mariage et mon mandat à l'ISNAR-IMG je n'avais plus rien à faire alors il a fallu que je m'occupe!

*(rires)* J'ai découvert des vulgarisateurs médicaux sur Youtube® qui m'ont donné envie de me lancer sur des sujets de Médecine Générale. Par ailleurs, j'aime beaucoup expliquer aux patients en consultation avec des dessins, j'ai voulu prolonger cette démarche avec les vidéos.

**MG: Quels sont tes prochains projets?**

**CL:** J'ai commencé ma biblio sur les vers, l'hypnose thérapeutique, l'asthme, le diabète, le psoriasis qui a mauvaise réputation, le don d'organes, entre autres...

**MG: Tu as gagné le Prix Alexandre Varney, que vas-tu en faire?**

**CL:** *(rires)* Difficile à dire car je n'ai pas de cheminée où poser le trophée! Plus sérieusement je pense investir dans du bon matériel, pour continuer à tourner des vidéos de qualité.

**MG: As-tu un message à faire passer aux internes aujourd'hui?**

**CL:** Lancez-vous, amusez-vous!! Ce genre de travail est plaisant à réaliser, très valorisant. J'apprends beaucoup auprès de mes patients sur leurs représentations de la maladie, c'est aussi un moyen de remettre à jour mes connaissances.

*Propos rapportés par*

**Maria GHALI,**

*Chargée de Mission Formation de l'Interne de l'ISNAR-IMG.  
Membre du Jury du Prix Alexandre VARNEY 2017.*

<sup>1</sup> - Hospitalisation à domicile.



# Interne, oui. Mais aussi remplaçant !

Ça y est, tu as dit oui ! Tu vas remplacer pour la première fois, alors que ton DES<sup>1</sup> n'est pas fini.

Pour cela, il te faut un sésame : c'est la licence de remplacement ! Tu l'obtiens par le CDOM<sup>2</sup> du département de ta faculté. Pour cela, tu dois attester de la validation de 3 semestres dont celui du stage chez le praticien. Elle est valable jusqu'au 15 novembre de l'année suivante.

Grâce à elle, tu pourras signer ton premier contrat de remplacement : il définit le taux de rétrocession, les jours de remplacements et les engagements moraux entre le médecin que tu remplaces et toi ! Il doit être envoyé au CDOM et validé avant ton remplacement.

En étant interne, tu peux remplacer sur ton temps libre ou durant tes congés. Tu dois cependant exercer tes activités professionnelles dans des proportions et dans des conditions compatibles avec la sécurité des soins que tu prodigues !

Tu dois t'assurer que tu es couvert par ton assurance professionnelle : il te faut donc vérifier que ta RCP<sup>3</sup> te protège pendant tes remplacements. Ta voiture, qui te sert désormais pour ton usage professionnel, doit aussi voir son assurance évoluer ; préviens ton assureur, si ton remplacement ne dure que quelques jours, tu peux négocier !

L'URSSAF<sup>4</sup>, cet acronyme complexe correspond aux charges sociales. C'est l'équivalent de toutes les lignes sur ton bulletin de salaire (allocations familiales, assurance-maladie, CSG<sup>5</sup>, CRDS<sup>6</sup>, etc.).

Tu as jusqu'à 8 jours après ton premier remplacement pour t'y inscrire. C'est possible en ligne<sup>7</sup>. N'hésite pas à les contacter si tu vas peu remplacer, afin que les prélèvements, forfaitaires les deux premières années, soient adaptés à tes revenus.

Il te sera demandé de régler la cotisation foncière des entreprises, CFE, comme toute personne exerçant une activité professionnelle non salariée (à partir de la 2<sup>e</sup> année de libéral).

Te voilà donc prêt, sur le versant administratif en tout cas !

C'est comme un premier jour d'école, n'hésite pas à faire le tour de ton matériel (stétho et Cie, GPS pour les visites...). Essaie de visiter avant : quel logiciel informatique ? Quelles habitudes de consultation du médecin remplacé ? Présence d'un secrétariat ? Demande où est la réserve de documents CERFA<sup>8</sup>, de matériel à usage unique, etc.



Dans les choses que tu pourras faire également : t'affilier à la CPAM<sup>9</sup> lorsque tu atteins 30 jours de remplacement (si ton activité libérale prédomine), t'inscrire à la CARMF<sup>10</sup> une fois thésé, souscrire une prévoyance adaptée pour avoir des indemnités en cas d'incapacité à remplacer.

Pour faciliter ta comptabilité en vue de ta première déclaration de revenus libéraux, ouvre un compte spécifique à cette activité.

Pour plus de détails, tu peux consulter le P'tit guide du remplaçant<sup>11</sup> de ReAGJIR<sup>12</sup> !

Pense que tes confrères ne sont pas loin, ne reste pas seul, n'hésite pas à demander un avis, l'entraide c'est la vie !

Profite ! Te voilà fin prêt !

**Alice MAUDET,**

*Interne de Médecine Générale à Angers,  
Membre du Bureau de l'ISNAR-IMG jusqu'en janvier 2017*

1 - Diplôme d'Études Spécialisées

2 - Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

3 - Responsabilité Civile Professionnelle

4 - Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociales et d'Allocations Familiales

5 - Contribution Sociale Généralisée

6 - Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

7 - <https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl>

8 - Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs

9 - Caisse Primaire d'Assurance-maladie

10 - Caisse d'Assurance Retraite des Médecins de France

11 - <https://www.reagjir.fr/je-remplace/ptit-guide-rempla/>

12 - Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants



# Comment faire appliquer la réglementation sur le temps de travail en stage ?

**T**u arrives dans un nouveau stage, c'est toujours stressant, tu viens parfois de déménager, tu dois t'habituer à un nouveau service, de nouveaux collègues... Cependant, c'est souvent au début du stage que se fixent les règles pour la suite: horaires, nombre de lits, séniorisation (pour rappel, elle est obligatoire!)... et c'est à ce moment-là qu'il faut réaliser avec son chef le fameux tableau de service!

Depuis le décret du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes<sup>2</sup>, la réalisation d'un tableau de service nominatif comprenant le temps de travail en stage et hors stage, est obligatoire, même en stage ambulatoire. Il doit être validé mensuellement par le responsable de la structure.

Le temps de travail comprend 8 demi-journées en stage et 2 demi-journées hors stage, dont 1 demi-journée pour la formation personnelle. Une garde de nuit de compte comme 2 demi-journées, décomptées dans les obligations de service. Ce temps de travail est calculé en moyenne sur le trimestre et des récupérations doivent être accordées si besoin. Par ailleurs, le temps de travail (hors demi-journée de formation en autonomie) sur 7 jours ne doit pas dépasser 48 heures, en moyenne sur le trimestre.

Les conditions de travail des internes se sont améliorées et c'est tant mieux!

## ► POURQUOI FAIRE APPLIQUER LE TEMPS DE TRAVAIL ?

- §Pour être reposé donc en meilleure santé<sup>3</sup> afin de mieux soigner ses patients, ne pas les mettre en danger et mieux se former en stage.
- Pour avoir le temps de se former hors stage: aller à des congrès, faire une thèse de qualité, préparer des présentations sur des sujets vus en stage, etc.

La réglementation permet suffisamment de souplesse dans son application au quotidien, et n'entrave donc pas le bon fonctionnement du service!

## ► QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

- 1 - Contactez la structure qui représente les internes de Médecine Générale de votre subdivision<sup>4</sup>, elle pourra vous aider!
- 2 - Vous pouvez saisir individuellement le directeur de la structure d'accueil, le président de la CME<sup>5</sup> de l'établissement et le directeur de l'UFR<sup>6</sup> (autrement dit le Doyen), puis, en cas de désaccord persistant, le DG<sup>7</sup> de l'ARS<sup>8</sup>
- 3 - Il n'est pas toujours facile de contester son temps de travail (peur de la hiérarchie, de passer pour un fainéant...), sollicitez votre structure locale: elle peut directement saisir le Directeur Général de l'ARS pour qu'il demande un réexamen de l'agrément.
- 4 - Si l'agrément est retiré, le service ne pourra plus accueillir d'internes.
- 5 - Par ailleurs, le temps de travail étant clairement défini, si les autorités saisies ne mettent pas en application les sanctions prévues, il est possible de porter plainte auprès du tribunal administratif, l'interne ne dépendant pas des prud'hommes

C'est important pour soi et sa formation mais aussi pour les internes suivants et les patients. Alors n'hésitez plus, faites respecter vos droits!

**Nicolas OUSTRIC,**

*Interne de Médecine Générale à Tours,  
Responsable Partenariats de l'ISNAR-IMG*

1 - « Praticien en formation spécialisée, il consacre la totalité de son temps à sa formation médicale, odontologique ou pharmaceutique en stage et hors stage [...] En stage, l'interne est sous la responsabilité du praticien responsable de l'entité d'accueil » (Code de la santé publique, Article R. 6153-2)

2 - Décret n° 2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes

3 - Une enquête du Conseil National de l'Ordre des Médecins sur la santé des jeunes médecins montre un lien fort entre-temps de travail excessif et retentissement sur l'état de santé, notamment les risques psycho-sociaux.

4 - <https://www.isnar-img.com/villes/>

5 - Commission Médicale d'Établissement

6 - Unité de Formation et de Recherche

7 - Directeur Général

8 - Agence Régionale de Santé



# Mon stage Hippocrates en France

J'ai réalisé un stage par le biais du *Hippocrates Exchange Programme*<sup>1</sup> au Cabinet Médical de Marlhes avec le Docteur D. en 2015. Marlhes (42) est un village qui compte 1 460 habitants. Le Docteur D. y exerce depuis 30 ans et sa patientèle comporte environ 1 000 patients.

## CE QUI NOUS RAPPROCHE

Les généralistes portugais sont habituellement le premier contact avec le système de soins et sont aussi habilités à suivre les enfants et les grossesses non pathologiques. Les pathologies présentées par les patients et les dépistages oncologiques sont superposables.

## CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE

La Médecine Générale a été reconnue comme spécialité médicale en 1990 au Portugal, où les services de santé sont publics et les généralistes sont fonctionnaires. Nous travaillons en centres de santé qui comptent entre 2 et 10 médecins, accompagnés d'un nombre variable d'infirmiers et de secrétaires. Le règlement des frais est perçu par les secrétaires et les vaccinations et l'administration de certains médicaments sont effectuées par les infirmiers. Nous travaillons en équipe, avec des consultations partagées pour certains groupes. Ces patients sont d'abord vus par l'infirmier, qui réalise l'évaluation anthropométrique et remet des conseils de prévention et d'hygiène de vie. Le patient est ensuite reçu par le généraliste.

Les généralistes portugais soignent environ 1900 patients pour des horaires hebdomadaires de 40 heures de travail. Ce chiffre élevé de patientèle entraîne un accès moins fréquent des patients à leur médecin. Les patients sont tenus de consulter le généraliste qui leur a été attribué.

En tant que fonctionnaires, nous avons moins d'autonomie pour gérer notre travail, notamment en ce qui concerne la durée et le nombre de consultations par jour. L'agenda médical est fixe et ne peut pas être adapté au jour le jour. Au centre de santé où je travaille, la durée des consultations varie entre 10 et 15 minutes pour les urgences du jour et 20 minutes pour les consultations programmées.

Les dossiers médicaux sont presque totalement informatisés. Par contre, les documents amenés par

les patients doivent être enregistrés manuellement, notamment les résultats des examens complémentaires demandés.

Concernant le recours aux soins secondaires, les généralistes portugais peuvent adresser leurs patients uniquement vers les services des hôpitaux publics. Les demandes peuvent être refusées si le médecin régulateur hospitalier juge insuffisantes les informations reçues.

## L'INTERNAT

L'internat portugais de Médecine Générale dure quatre ans. Les internes ne sont plus rattachés à une faculté. Après six ans d'études médicales et une année d'internat général, les internes participent à un concours national pour choisir leur spécialité et lieu de formation.

Les internes de Médecine Générale poursuivent leur internat au même centre de santé pendant les quatre ans, séniorsés par le même maître de stage. Après avoir validé tous leurs stages, les internes passent un examen national qui leur permettra d'obtenir le titre de « spécialiste en Médecine Générale et familiale ».

## CONCLUSION

Le contact avec un autre système de santé m'a permis de réfléchir sur ma pratique clinique et l'organisation de mon travail. Exerçant en grande ville, j'ai considéré très enrichissante cette expérience en milieu rural. Je conseille à mes confrères français de faire un stage *Hippocrates* et découvrir d'autres façons d'exercer la Médecine Générale !

**Mariana FIDALGO LEITE,**

*Interne en Médecine Générale au Portugal.*

<sup>1</sup> - <http://vdgm.woncaeurope.org/content/about-hippocrates>

# Portraits d'internes...

**D**es internes en Médecine Générale vous font entrer dans leur intimité en partageant leurs histoires simples, drôles, émouvantes, belles et parfois difficiles de leur vie d'interne.

## JEANNE, INTERNE À MARSEILLE

« #racontemaviedinterne, allez je joue le jeu: Je viens de Nancy et j'ai choisi d'aller au soleil à Marseille pour mon internat, je ne regrette pas. L'avantage de l'internat en Médecine Générale dans le Sud, c'est qu'on a un super internat dans la ville et surtout de belles périphs à la mer ou à la montagne.

Au premier semestre je vivais à l'internat de la Timone à Marseille, c'est un des plus grands internats de France. On est 130 internes à vivre tous ensemble. On a un ciné, un billard, un baby-foot, une salle de squash et même une piscine de 30 m<sup>2</sup>. Ensuite je suis allée en Corse. Ma chambre était à deux pas de la plage... Les vaches rentraient dans certains hôpitaux pour se rafraîchir lors des fortes chaleurs ou se prélassaient sur la plage quand il n'y avait pas trop de touristes. Maintenant, rien à voir, je suis à la campagne, dans un village luberonnais, près de Manosque où je vis en colocation dans un petit cabanon en pierre au milieu de nulle part.

On peut vraiment changer de vie tous les 6 mois et il y en a pour tous les goûts! »

## AURÉLIEN, INTERNE À LYON

« Je repense souvent à ce patient que j'avais suivi lors de mon stage en onco-hémato.

Je l'avais connu tout au début de sa maladie, depuis le moment du diagnostic de son myélome puis lors de ses séances de chimiothérapie en hôpital de jour.

Au début notre relation était assez froide puis petit à petit une confiance mutuelle est née et s'est installée. Malheureusement, les traitements ne faisaient plus effet, son état s'est alors aggravé et il a dû être hospitalisé. J'ai donc finalement été impliqué dans sa fin de vie. Nous avons, avec ses proches, beaucoup discuté de l'évolution de sa maladie et du risque de décès rapide. Je me suis beaucoup (peut-être trop) impliqué, j'allais jusqu'à retourner dans le service le soir pour m'assurer que tout allait bien.

Les coïncidences de la vie font qu'il est décédé le dernier samedi de mon stage.

Malgré cette histoire somme toute un peu triste, je reste marqué par la belle relation médecin-malade que nous avons et par les bons moments que nous avons partagés. »

## MAXIME, INTERNE AUX ANTILLES

« Aux urgences de Pointe-à-Pitre on a toujours des histoires à raconter! Une de celles qui m'ont le plus marqué est lors d'une de mes premières journées au déchocage.

Un patient se présente pour douleur thoracique. Bien entendu on lui fait un ECG<sup>1</sup>. On trouve alors un ST+ sur plusieurs dérivations confirmant le diagnostic d'infarctus du myocarde. On prépare tout pour l'emmener en salle de coronarographie en urgence.

Apparemment, ce n'était pas assez rapide pour lui donc il a arraché toutes ses électrodes et tape sur mon épaule et me dit « Bon là franchement j'en ai marre d'attendre donc je vais rentrer, vous pouvez me commander une ambulance s'il vous plaît? » On lui explique donc avec mon chef la gravité de la situation et que s'il part c'est contre avis médical mais malgré toute tentative de négociation il est quand même parti, et à pied du coup... »

Témoignages recueillis par

**Isabelle CHANG,**

Interne de Médecine Générale à Marseille,  
Trésorière de l'AMI  
(Association de Moyens de l'ISNAR-IMG).

1 - Électrocardiogramme

# Les internes peuvent-ils bénéficier d'un congé parental ?



Bonjour,

En tant qu'interne, il est en effet possible de disposer du congé parental d'éducation à temps plein et du congé de présence parentale.

Tous les deux sont issus de l'article R. 6153-13<sup>1</sup> du code de la santé publique.

« L'interne peut bénéficier d'un congé de présence parentale non rémunéré d'une durée maximum de trois cent dix jours sur trente-six mois et d'un congé parental d'éducation à temps plein non rémunéré de trois ans pour un enfant jusqu'à l'âge de trois ans ou d'un an pour un enfant âgé de trois à seize ans. »

Il n'y a pas de temps minimum précisé.

L'interne peut bénéficier d'un congé de présence parentale non rémunéré. Le congé de présence parentale est accordé lorsque l'enfant à charge est atteint d'une maladie, d'un handicap ou est victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants.

Aucun de ces 310 jours ne peut être fractionné, mais le congé peut être pris en une seule ou plusieurs fois. Une fois les 310 jours pris, l'agent doit attendre la fin des 36 mois pour redemander un congé, sauf s'il s'agit d'une autre pathologie. Dans ce cas, un nouveau droit de 310 jours est ouvert.

La durée initiale du congé est celle définie dans le certificat médical de l'enfant<sup>2</sup>.

Après une absence de plus de trois mois, l'interne bénéficie d'un examen de reprise par la médecine du travail<sup>3</sup>.

À savoir que si vous interrompez vos fonctions pendant plus de deux mois au titre du congé parental, le stage n'est pas validé<sup>4</sup>.

Alexandre DIDELOT,

Interne de Médecine Générale à Nancy,  
Secrétaire Général de l'ISNAR-IMG.

1 - Article R. 6153-13 du Code de la Santé Publique

2 - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F565>

3 - Guide relatif à la protection sociale des internes en médecine, en odontologie et en pharmacie.

4 - Article R. 6153-20 du Code de la Santé Publique

## L'ANTIDOTE

Bulletin trimestriel gratuit

Rédacteur en chef: **Corentin BONNETTE**

Contact: [publication@isnar-img.com](mailto:publication@isnar-img.com) - Tél. 04 78 60 01 47

Réalisation - Impression: **Groupe Drouin Maître Imprimeur** -

04 73 26 44 50 - [groupedrouin.fr](http://groupedrouin.fr) IMPRIMERIE

Photos: DR - Freepick.com - 123RF

N° ISSN : 2117-6760

## ISNAR-IMG

Intersyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale

286 rue Vendôme 69003 LYON - Tél. 04 78 60 01 47

Fax 09 57 34 13 68 - [www.isnar-img.com](http://www.isnar-img.com)

SIRET 424 972 305 00025 - Code APE 9420Z - Union de syndicats professionnels (livre IV du Code du Travail) et d'associations (loi 1901).

Déclarée représentative depuis 1999. Membre de la FAGE. Membre du Conseil Supérieur des Hôpitaux. Membre du conseil d'orientation de l'ONDPS.

30 MARS  
01 AVRIL  
2017  
PARIS  
Palais des Congrès

